cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mélanie Brunelle
https://www.cadre21.org/membres/f297be5199f92c346b6cafa4

Date d'obtention : 2024-10-08 15:36:37

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Il faut être formé et la situation doit concerner le milieu scolaire (avoir une incidence à l'école). Il faut suivre les étapes fournies dans l'aide-mémoire de la trousse afin de rester dans notre mandat scolaire tout en collaborant au mandat de nos partenaires.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir une base de référence en cas de sexto dans les écoles. Un guide pour agir dans le meilleur intérêt des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

rester neutre et impartial, ne pas mettre des mots dans la bouche de l'élève. Nous ne devons pas être en position d'autorité lorsque nous faisons la démarche avec l'élève. Si on pense que c'est un acte malveillant, ne pas aller plus loin dans la démarche, avertir l'élève, saisir son téléphone selon la procédure et contacter le policier.